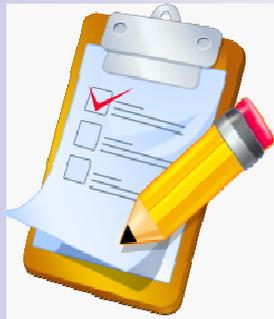


Faire ses études en métropole



CIO de Nouméa 2012



Les inscriptions

Site: www.admission-postbac.fr

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Pour qui ? Quand ? Comment ? Présentation des formations Le guide du candidat Contact

Page d'accueil

- C'EST QUOI ?** A quoi sert le portail Admission Post Bac...
- POUR QUI ?** Qui est concerné par Admission Post Bac...
- QUAND ?** À quel moment se connecter à Admission Post Bac...
- COMMENT ?** Quelles sont les étapes d'Admission Post Bac...

M'INSCRIRE ou accéder à **MON DOSSIER** à partir du **20 janvier**

Admission Post Bac en 6 étapes

Vérification de la réception des dossiers du 8 au 10 Mai

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Admission Post Bac

Le portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur

C'est quoi ? Pour qui ? Quand ? Comment ? **Présentation des formations** Le guide du candidat Contact

Page d'accueil > présentation des formations :

BTS | BTSA | DMA | DCG | DEUST | DUT | Etudes de santé | Licences | MAN | Secteur paramédical | Secteur social | CPGE | Formations d'ingénieurs | Écoles de commerce | CPES | Écoles d'architecture | Écoles supérieures d'arts | Formations professionnelles autres que BTS et DUT |

Avant de vous inscrire, complétez votre information avec l'Onisep

Rechercher une formation

Après le bac : découvrir les filières d'études et construire son parcours

Les filières sont nombreuses et se croisent. Ce sera à vous de construire votre parcours, le plus souvent progressivement, en profitant des "passerelles" qui vous sont offertes.

(source ONISEP)

le portail étudiant
www.etudiant.gouv.fr

M'INSCRIRE ou accéder à **MON DOSSIER** à partir du **20 janvier**

Admission Post Bac en 6 étapes

Vérification de la réception des dossiers du 8 au 10 Mai

LIENS UTILES | VOTRE ACADÉMIE | AIDES FINANCIÈRES Mentions légales Mise à jour : 03/04/2012



C'est quoi ?

Pour qui ?

Quand ?

Comment ?

Présentation des formations

Le guide du candidat

Contact

Page d'accueil > quand ?

« Admission Post-Bac » quand ?

Session 2012

Inscription, vœux et liste ordonnée de vœux :

- Du **20 janvier** au **20 mars** pour toutes les formations.

Date limite de validation et d'envoi des dossiers-papier :

- Le **02 avril**

Consultation, par les candidats, de la réception par les établissements destinataires de leur(s) dossier(s) de candidature :

- Du **08 mai** au **10 mai**

Possibilité de modifier son classement hiérarchisé de vœux :

- Du **20 janvier** au **31 mai**

Phases d'admission : consultation et réponse des candidats :

- Première phase : le 7 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au** mardi **12 juin** 14h
- Deuxième phase : le 21 juin à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au** mardi **26 juin** 14h
- Troisième phase : le 14 juillet à partir de 14h / **consultation et réponse jusqu'au** jeudi **19 juillet** 14h

M'INSCRIRE

ou accéder à

MON DOSSIER



à partir du **20 janvier**



Admission Post Bac
en **6 étapes**



Vérification de la réception des dossiers du **8 au 10 Mai**

CHOISIR SA VOIE

Pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur, deux cas de figure : soit la formation visée fait partie du **portail admission post-bac**, soit elle relève d'une procédure spécifique, **hors portail admission post-bac**.
Un même impératif pour vous : respecter les dates indiquées.

LEXIQUE

BTS/BTSA : brevet de technicien supérieur/ agricole
CPES : classe préparatoire aux études supérieures
CPGE : classe préparatoire aux grandes écoles
DCG : diplôme de comptabilité et de gestion
DEUST : diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques
DMA : diplôme des métiers d'art
DTS : diplôme de technicien supérieur
DUT : diplôme universitaire de technologie

www.admission-postbac.fr



ETAPE 1

J'ouvre un dossier électronique et saisis mes vœux de formation par ordre de préférence **(date limite : 20 mars)**.
J'imprime mes fiches de candidature.

ETAPE 2

Je constitue un dossier papier pour les formations qui le demandent.
Je peux modifier le classement initial de mes vœux **(date limite : 31 mai)**.

ETAPE 3

Je consulte les propositions d'admission et je donne ma réponse.
Si je n'ai reçu aucune proposition, je postule sur les places vacantes **(du 22 juin au 15 septembre)**.

ETAPE 4

Je m'inscris dans l'établissement pour la formation obtenue.

février

mars

avril

mai

juin

juillet

août

Formations hors portail admission post-bac

À vos agendas ! Les inscriptions à ces formations et écoles se font à des dates variables. Voir ci-après.

Écoles sociales

Octobre-décembre :
les dates d'inscriptions
aux concours varient
selon les formations
et écoles.

Écoles paramédicales

Septembre-novembre :
les dates d'inscriptions
aux concours varient
selon les formations
et écoles.

Autres écoles

> Écoles spécialisées

Les écoles du bâtiment, de l'hôtellerie-restauration,
du tourisme, du secrétariat, du secrétariat médicosocial...
ouvrent leurs inscriptions à des dates variables.

Se renseigner en début d'année auprès de chaque école,
la sélection ayant parfois lieu avant le bac lui-même.

> Formations complémentaires

Se renseigner auprès des organismes responsables,
notamment les CCI (Chambre de commerce et d'industrie).

Écoles d'art

Publique ou privée,
chaque école supérieure
d'art organise son concours.

> Écoles des beaux-arts
Ouverture des inscriptions
en janvier. Envoi des dossier
en février-mars.

> Écoles nationales
supérieures d'art
Ouverture des inscriptions
en janvier. Envoi des dossier
en janvier février.

> Année préparatoire
aux écoles d'art
Plus d'infos sur le site
de l'Appea

septembre

octobre

novembre

décembre

janvier

Bourses et Aides



Les Bourses Provinciales/ Prêts

Province Sud

Bourses d'Enseignement Supérieur (BES)

Début Sept à mi Oct.

Dans les filières saturées/inexistantes en NC. Projet Pro correspondant aux besoins locaux. Sur barème d'attribution. Résidence P.S depuis au – 6 mois. En complément de la bourse d'état (auprès du CROUS).

Age: - 21 ans pour un 1er cycle.

Engagement à servir en NC au plus tard 5 ans après la fin du cursus d'études. Pour des études en métropole sur les formations existantes en NC, s'être inscrit sur cette même formation et être en liste d'attente.

Bourse d'Enseignement Artistique (BEA)

15 Fév. au 30 juin.

Favoriser la réalisation des formations artistiques sup ou spécialisées.

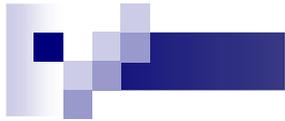
Pour les personnes ayant suivies en P.S un cursus artistique initiale avec des résultats très satisfaisants. Pour personnes admises ou en cours d'admission dans un établissement d'enseignement artistique dont les diplômes sont reconnus par l'état français. Résidence (IMM) en P.S depuis au - 6 mois. Avoir effectué la majorité de la scolarité Prim et 2de en NC.

Ne pas être éligible aux aides scolaires pour les études sup ou spécialisées de la P.S. Disposer d'un revenu net global imposable < à 3M F.CFP si le candidat est autonome financièrement ou 5M s'il est à la charge de ses parents. Sélection sur dossier ou audition des candidats.

Voire Bureau d'information et d'aide aux étudiants BIAIE

Direction Culture de la Province Sud- 2 rue Gallieni (24.60.00)

www.province-sud.nc:culture/bourse-enseignement-artistique



Les Bourses Provinciales/ Prêts

Bourses et Aides	Province Nord	10, rue G. Clemenceau 25.32.98
<p>Bourses d'Enseignement Supérieur (BES)</p> <p>Début Août au 30 Oct.</p>	<p>Résidence P.N depuis au – 6 mois.</p> <p>Age: - 20 ans au 1er Jan de l'année de la demande (limite d'âge reculée jusqu'à 2 correspondant aux secteurs d'activités appelés à se développer en P.N. Avoir constitué son dossier ACESTE (validation du projet pro, montage du dossier, suivi et accompagnement avant le départ en métropole).</p> <p>Engagement à servir en NC pendant 10 ans au plus tard 5 ans après la fin des études.</p> <p>Les bénéficiaires s'engagent à rembourser à la P.N toutes les sommes versées au av</p> <p>En complément de la Bourse d'état, d'autres aides sont prévues par la PN.</p> <p>Se renseigner auprès de la direction de l'Enseignement, de la Formation et de l'Insert</p> <p>Mail: defij-formation@province-nord.nc</p>	
<p>Bourse d'excellence</p> <p>Convention d'Education Prioritaire entre lycéens de NC</p> <p>Début Aout au 30 Oct.</p>	<p>Promouvoir l'accès des lycéens de ZEP à Sciences -Po Paris.</p> <p>Pour candidats bacheliers admis à sciences po paris: préparation à l'oral d'admission, prise en charge des frais de séjours à Paris pour les épreuves d'admission.</p> <p>Billets Aller/ Retour fin études. 120 000 CFP / mois</p> <p>Dossier à retirer à la DEFIJ, dans les lycées ou antennes de la PN à Nouméa.</p>	



Les Bourses Provinciales/ Prêts



Bourses et Aides	Province Nord 10, rue G. Clemenceau 25.32.98
<p data-bbox="219 831 651 991">Bourses pour étudiants Infirmier (BEIDE)</p> <p data-bbox="219 1107 752 1310">Dépôt des dossiers au + tard 15 jours après la parution des résultats au concours.</p>	<p data-bbox="813 887 1854 986">Se renseigner auprès de la DEFIJ ou Antenne de la Province Nord - la MIJ- Cap Emploi et DPASS Nord</p> <p data-bbox="813 1046 1749 1145">Dossier à retirer dans les lycées, à la DEFIJ ou antenne de la PN à Nouméa.</p>



Les Bourses Provinciales/ Prêts

Bourses et Aides

Province Iles Loyautés

Bourses d'Enseignement Supérieur (BES)

Avt le 31 Oct.

Age: - 27 ans à la date de la demande. Résider (IMM) dans P.I.L depuis au – 6 mois.

Bourse fonction du plafond des ressources.

S'inscrire dans les formations correspondant aux secteurs d'activités appelés à se développer en NC.

Engagement à servir en NC pendant 3 ans après la fin des études.

Retrait et dépôt dossier auprès du service des études supérieures des délégations de l'antenne de la P.I à Nouméa (28.18.26).

Renseignement à prendre auprès de la Direction de l'enseignement de la jeunesse de la province des iles (Wé – Lifou 45.52.20)

Bourse spécifique Iles loyauté

Avt le 31 Oct.

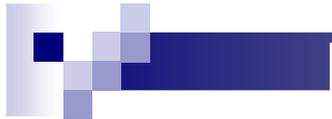
Bachelier avec mention âgé de – de 18 ans.

Préparer un diplôme d'ingénieur, d'école de commerce, d' ENS ou d'école vétérinaire agréées par l'éducation nationale.

120 000 F. CFP/ mois + autres compléments.

Retrait et dépôt dossier auprès du service des études supérieures des délégations de l'antenne de la P.I à Nouméa.

Renseignement à prendre auprès de la Direction de l'enseignement de la jeunesse de la province des iles (Wé - Lifou)



Les Bourses Provinciales/ Prêts de la NOUVELLE CALEDONIE

Bourses
et Aides

Nouvelle Calédonie

**Bourses
avec Affectation
Spéciale (BAS)**

Mi Fév à Mi Mai

Accordées aux candidats poursuivant une formation sup en métropole. Dans les spécialités non enseignées sur place, permettant l'accès aux catégories A (Bac + 3) et B (Bac) de la fonction publique FP en NC.

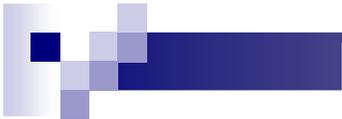
3 grands domaines d'activités concernés:

la Santé - le Social - le Technique.

ex) Diplôme d'état de docteur en chirurgie dentaire, DE de sage femme, DE d'Educ spé, Ingénieur en bât, BTS géomètre topographe etc.

S'engager à servir 10 ans la F.P.NC.

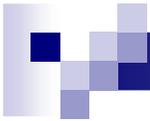
Se renseigner à la Direction des Ressources humaines et de la Fonction publique, service de recrutement, de l'emploi et de la formation -bureau 6 – RDC - Nouméa (25.61.33/35)



Les Bourses Provinciales/ Prêts de l'Etat

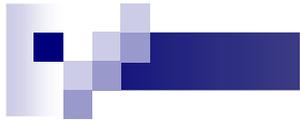


Bourses et Aides	Etat
<p>Bourses sur critères sociaux du CNOUS</p> <p>Du 15 janv. au 30 avril précédent la Rentrée universitaire</p>	<p>Pour étudiants (- de 28 ans) qui envisagent de poursuivre leurs études à temps plein en métropole, dans un établissement public ou dans une formation habilitées à recevoir des boursiers. Ne pas être sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.</p> <p>Prise en charge en fonction: des revenus du foyer fiscal (2011 pour la rentrée 2013/14), du nb d'enfants à charge de la famille et de l'éloignement du lieu d'études. Simulation possible sur www.cnous.fr</p> <p>Mode d'emploi: remplir un dossier social étudiant (DSE) pour obtenir à/p du même dossier une bourse sur critères sociaux et un logement en résidence universitaire CROUS. Via internet à l'adresse du CROUS de l'académie où l'étudiant souhaite faire ses études.</p> <p>2 pièces nécessaires: l'avis fiscal et le N°étudiant (INE). Il est possible de formuler plusieurs vœux dans différentes académies.</p>
<p>L'Aide au mérite</p>	<p>Pour étudiants boursiers du Ministère de l'enseignement supérieur. S'ajoute à la bourse sur critères sociaux. Avoir obtenu la mention TB qu'importe la formation sup. envisagée.</p> <p>Attribution déclenchée par le CROUS.</p>



Les Bourses Provinciales/ Prêts de l'État

Bourses et Aides	Etat
Prêt étudiant garanti par l'état	<p>Faciliter l'accès des étudiants à l'emprunt, un système de prêts bancaires garantis par l'état.</p> <p>Montant max: 15 000 Euro ouvert à l'ensemble des étudiants (- de 28 ans) sans condition de ressources et sans caution parentale, le remboursement de l'emprunt peut se faire de manière différée (partiel ou total).</p> <p>Conditions: Être inscrit dans un établissement en vue de la préparation d'un concours ou d'un diplôme de l'enseignement sup français.</p> <p>Banques partenaires: Banque Pop, Crédit mutuel, Caisses d'épargne, Société Générale.</p> <p>Se renseigner sur www.etudiant.gouv.fr > Aides financières > prêt étudiant garanti par l'état.</p>
Le prix de la vocation scientifique et technique des filles Jusqu'au 21 Oct Commission début Déc.	<p>Pour les élèves de terminales de Lycées G/T/Pro ou Agri méritantes.</p> <p>Conditions: avoir un projet d'études avec la qualification souhaitée, constituer un dossier avec copies des bulletins des 2 dernières années.</p> <p>Montant: 119 331 F.CFP</p> <p>Se renseigner au vice rectorat 26.62.37- V. Ruffenach</p>



Les Bourses Provinciales/ Prêts de l'Etat

Bourses
et Aides

Etat

**Le
passeport
mobilité**

**Dès le
mois
de Janv.**

Aide au transport valable pour suivre des études sup en métropole.
Conditions: avoir – de 26 ans, être résident ou avoir ses parents résidents en NC, avoir accompli ses classes de 1ère et Tle en NC, suivre une filière inexistante ou saturée en NC donnant droit à la sécurité sociale étudiante, ne pas avoir subi 2 échecs successifs. En fonction de la déclaration des revenus.

Prise en charge: 1 voyage Aller/Retour par année civil. Trajet du lieu de résidence au lieu de formation doit être fait sans stop. Remboursement sur présentation du dossier complet (y compris attestation de scolarité fournie).

**Se renseigner auprès de la GIP Formation Cadre Avenir –
Passeport Mobilité 26.56.30
passeport.mobilite@ac-noumea.nc**

LES ACCOMPAGNEMENTS POSSIBLES



L'association EGIDE, partenaire de la Province Sud, interlocuteur privilégié se du versement de votre bourse et de la d'installation (aux nouveaux boursiers).

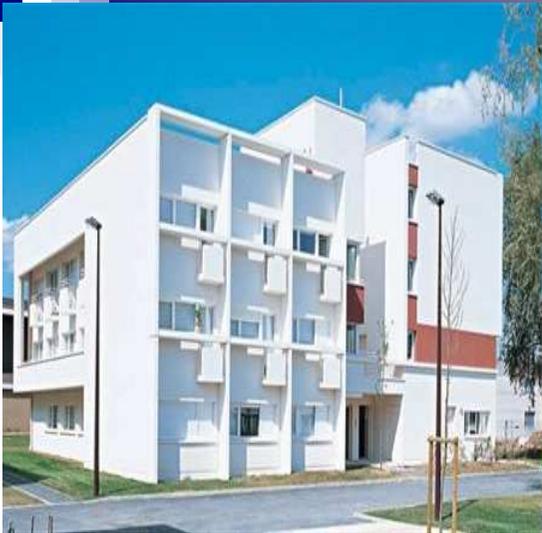
www.egide.asso.fr

LA MAISON DE LA NOUVELLE CALEDONIE aide et accompagne les étudiants sur le territoire métropolitain. Dispositif du Service Étudiant formation: Accueil, information et conseil personnalisé, Aide aux logement (100 Euro/ mois) Aide pour les procédures administratives, centre de ressources multimédia. Service social (aide pour les malades évacués ou calédoniens en difficulté).

www.mncparis.fr

Le Dispositif Après Bac Services (ABS) s'adresse aux jeunes bacheliers (GT) en particulier ceux dont les familles sont moins favorisées dans la maîtrise des infos, des calendriers et circuits admin. A noter les bacs pro trouveront une aide pour les inscriptions. **En NC**: aide à l'orientation, dans les démarches d'inscriptions, dans les recherches de bourses, préparation et mise à niveau. **En métropole**, convention avec l'ACESTE Toulouse (suivi pédagogique et accompagnement extra scolaire).

GIP Formation Cadre Avenir – Après Bac Service
lucette.poigoune@nouvelle-caledonie.gouv.fr



SE LOGER EN METROPOLE

Demande de logement en même temps que la bourse d'État

Site: www.cnous.fr ou <https://dse.orion.education.fr>

Saisie du dossier étudiant du **15 janvier au 30 avril 2013**.

Vous exprimez plusieurs vœux de logements dans une même académie, ces vœux sont respectés dans l'ordre ont été saisis dans la mesure des disponibilités des logements.

Types de logements proposés par le CROUS

- **Résidence universitaires traditionnelles** (à peu près 200 Eur./mois). Elles donnent droit au bénéfice de l'allocation de logement social (ALS).
- **Résidences conventionnées** (à peu près 400 Eur./mois), elles donnent droit au bénéfice de l'aide personnalisée au logement (APL).

Autres offres de logements en ville par le service des CROUS

Des petites annonces des particuliers sont proposées en exclusivité et sans frais d'agence. Pour tout renseignement, **voire le service logement en ville de votre CROUS**.

NB: Conditions d'attribution APL et ALS: les – de 20 ans ne touchent ni l'un ni l'autre si leurs parents perçoivent encore des prestations familiales pour eux. La famille doit alors choisir entre les deux. Les étudiants qui occupent l'apt d'un parent n'ont pas le droit à l'ALS.

Contactez la Caisse d'Allocation Familiales www.caf.fr

Pour en bénéficier: remettre le dossier complet impérativement au secrétariat de votre cité U, le CROUS transmettra directement à la CAF.



SE NOURRIR EN METROPOLE

Un repas complet à prix social (- de 3 Eur): des restos U et cafétérias Les restaurants universitaires sont ouverts à tous les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignements supérieurs agréés par la sécurité sociale à proximité du site universitaire.

Pour trouver votre resto U: www.cnous.fr

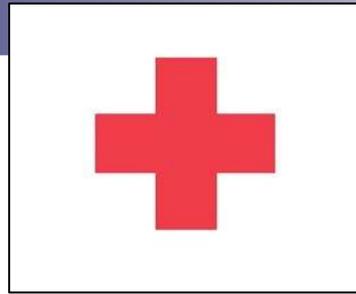
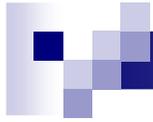
SE DEPLACER EN METROPOLE

Les étudiants ont droit à des réductions particulières pour les transports Urbains allant de 25 à 75 %.

Pour les longs trajets ou les transports quotidiens, vous aurez le choix entre de nombreux moyens de transports: le train, le bus voir l'avion si vos finances le permettent. Dans les grandes villes, vous pouvez vous déplacer en bus, RER, métro ou tramway.

Sites utiles: www.sncf.com ou www.otu.fr site de l'organisation pour le Tourisme Universitaires.





LA SANTE

Avant le départ...

**Se renseigner
auprès de la
CAFAT-
Assurance
Maladie**

(25.58.14)

www.cafat.nc

Démarches:

- Fournir un certificat de scolarité à la CAFAT pour que les droits soient ouverts jusqu'à l'âge de 21 ans.

La CAFAT délivre **un formulaire SE 988-05** (droits administratifs) à l'étudiant âgé de - de 20 ans avant ou au cours de la rentrée universitaire. Le Remettre à la caisse de sécurité sociale du lieu de résidence de l'étudiant pour une prise en charge.

Si l'étudiant est âgé de + de 20 ans avant ou au cours de la rentrée universitaire, il peut soit souscrire une «assurance étudiant*» auprès de l'établissement, soit se faire rembourser ses soins par la CAFAT du fait de sa qualité d'ayant droit de ses parents jusqu'à la veille de ses 21 ans. Il devra dans ce cas faire l'avance des frais.

Une fois sur place...

*Lors de l'inscription admin. dans l'établissement d'enseignement sup., choisir une mutuelle qui gère la sécurité sociale des étudiants (la part obligatoire) et la part complémentaire (comme une mutuelle traditionnelle).

La cotisation

200 Eur pour l'année universitaire, à régler en même temps que les droits d'inscription dans l'établissement d'enseignement sup.

Si boursier État: exonération de la cotisation sur présentation de l'avis conditionnel ou définitif d'attribution de la bourse à venir.



LES DOCUMENTS A EMPORTER

En métropole vous devrez effectuer différentes démarches. Des documents vous seront demandés. Afin de les fournir rapidement, n'oubliez pas de les photocopier et de les emporter avec vous.

- L'original de votre **relevé de notes au bac** et de **vos diplômes** ainsi que des copies.
- Des copies de votre **livret de famille** ou des extraits d'acte de naissance.
- Si vous êtes mineur(e)s, plusieurs exemplaires **d'une autorisation parentale à poursuivre ses études** en métropole.
- Des copies de la **déclaration des revenus 2011** de vos parents et leur avis d'imposition.
- Un **certificat médical récent** et **vos carnets de vaccination** à jour.
- Votre **carte d'identité** et passeport à jour.
- Un **certificat de situation militaire** ou de recensement
- Pour le logement et en ce qui concerne la personne se portant garant, une copie de **sa pièce d'identité** et de **ses 3 derniers bulletins de salaires** et de son **avis d'imposition**.

Se distraire ...



CINEMA et SPECTACLES

Pour les étudiants des tarifs réduits et parfois des réductions encore plus avantageuses que la carte étudiant:

voire auprès de votre université ou de votre mutuelle.

MONUMENTS et MUSEES

Le patrimoine architectural français, l'un des plus riche au monde. La France regorge de musées. Sur Paris les plus visités sont le musée du Louvre et le centre Georges-Pompidou, le muséum d'Histoire Naturelle, le musée des sciences et techniques, la cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette.

Entrée gratuite pour les – de 26 ans dans les musées et monuments nationaux !

MUSIQUE et CONCERTS

PRESSE...

LITTERATURE



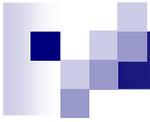
Sources

- **Étudiants Calédoniens en Métropole**
guide 2011-2012
Maison de la Nouvelle Calédonie
- **Guide des Aides et des Bourses en Nouvelle Calédonie 2012**

IDC.NC

- **Étudier en France- Après le Baccalauréat AEFÉ**
Agence pour l'enseignement français à l'étranger





*Contactez nous
pour toutes vos questions*

Tel : 27.53.28

cio@ac-noumea.nc

www.ac-noumea.nc/cio

Centre d'information et d'orientation

10, rue Georges Baudoux

(face au lycée Lapérouse)

Accueil au C.I.O. du lundi au vendredi

8h à 11h 30 et de 12h 30 à 16h